

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 10 mai 2010 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. André Bessette, conseiller
M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère
M. François Racine, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M. Carl Lavoie, directeur général par intérim

Au début de la séance, après renonciation de l'avis de convocation par tous les membres du conseil municipal, les points suivants sont pris en considération

1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 343, concernant les parcs et les endroits publics
2. Période de questions
3. Levée de la séance

SUR CE, LA PRÉSENTE SÉANCE EST MAINTENANT OUVERTE.

AVIS DE MOTION... MODIFICATION AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 343

Le conseiller François Robillard donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, un règlement sera présenté pour adoption, modifiant l'article 3.1 du règlement 343, concernant les parcs et les endroits publics.

De plus, considérant les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Ville, Monsieur Robillard demande une dispense de lecture, lors de l'adoption dudit règlement.

Le 10 mai 2010



PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.


2010-05-177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe et résolu

De lever la présente séance à 19h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Me Sonia Paulus, mairesse


Madame Sylvie Brunet, greffière

Le 10 mai 2010